

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 87 (2015)

Heft: 1

Artikel: Le bonheur est de pouvoir construire

Autor: Clémentçon, Patrick / Virchaux, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-587393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le bonheur est de pouvoir construire

La Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) a les moyens de construire des centaines de nouveaux logements sur le champ, mais la ville de Lausanne et ses environs sont devenus trop étroits pour la coopérative, en quête de terrains à bâtir. Elle s'ouvre donc désormais à tout le canton de Vaud.

Monsieur Bernard Virchaux, cela fait maintenant vingt ans que vous êtes directeur de la SCHL. Un sacré bail, au cours duquel le monde a beaucoup changé. Et la SCHL?

La politique générale de la société n'a pas changé et suit toujours la même ligne dans ses intentions et dans ses buts, à savoir répondre à une demande de logements de qualité à loyers abordables. Ce qui a changé, c'est la taille de la société, qui a connu un important développement ces dernières années, notamment avec la construction du quartier de Maillefer (près de 400 logements en moins de dix ans), une très grosse opération d'un coup encore en cours, qui représente une augmentation de près de 25% du bilan de la société. Si le projet en avait effrayé certains au début, sa réussite nous incite aujourd'hui à nous investir dans de grosses opérations plutôt que de petites. Le format et la visibilité de la SCHL ont donc fortement augmenté ces dix dernières années, tout comme les moyens financiers dont nous disposons désormais pour réaliser des projets. Cette forte progression s'explique en grande partie par les belles opportunités que nous avons su saisir...

... des opportunités que vous avez pu saisir parce que vous en aviez les moyens, ce qui n'est pas forcément le cas de coopératives d'habitation plus modestes ou qui débutent leur aventure?

C'est bien sûr l'avantage des vieilles coopératives d'habitation. Créée en 1920, la SCHL a des immeubles dont la valeur a considérablement augmenté et notre parc locatif de 2033 logements génère des moyens que ne peuvent pas avoir les petites coopératives d'habitation. Juste pour vous donner une idée: la SCHL pourrait réunir aujourd'hui théoriquement près de 100 millions de francs et donc investir une somme colossale avoisinant le milliard de francs suisses, qui permettrait de construire environ 2000 logements! Des chiffres impressionnants, qui résultent d'une prudente politique de croissance menée sur le long terme, qui nous a permis d'engranger petit à petit la richesse dont nous disposons aujourd'hui. Une richesse entièrement dédiée à la construction et la rénovation de logements, qui profite donc à tous nos sociétaires, et pas à une poignée d'actionnaires

Depuis 2013, la SCHL est la cinquième plus grande coopérative d'habitation de Suisse par sa taille, et même la première au niveau de son capital social, qui a quintuplé ces vingt dernières années. Plutôt hallucinant, non?

C'est impressionnant, mais c'est le fruit d'une stratégie tout à fait voulue et concertée. Cette sécurité financière a été un objectif à long terme dès les débuts de la SCHL, qui a toujours estimé qu'il était vital de disposer de suffisamment de fonds propres pour mener ses opérations. Un capital social qui avoisine aujourd'hui les 54 millions de francs suisses donne une solidité à notre société, une sécurité dont ne bénéficient pas les coopératives d'habitation qui ont moins de moyens et donc moins de fonds propres à engager dans des opérations.

Mais les coopératives d'habitation, reconnues d'utilité publique, ne peuvent-elles pas se lancer dans des projets de construction avec seulement 5% de fonds propres, puisqu'elles bénéficient de différentes aides fédérales à la construction de logements, comme le Fonds de Roulement ou encore le Fonds de Solidarité?

C'est une illusion... aujourd'hui, sur le marché immobilier libre, les banques exigent 20% de fonds propres, quel que soit le statut du maître d'ouvrage, parce qu'elles cherchent elles-mêmes à limiter la masse de leurs prêts hypothécaires. La seule aide dont disposent les coopératives d'habitation pour lancer des opérations, c'est le Fonds de Roulement, mais cette aide ne représente guère plus de 5%. On peut bien sûr construire avec seulement 5% de fonds propres, mais à condition de bénéficier de cautionnements de communes qui s'impliquent dans des projets.

Forte de son important capital social, la SCHL est en quête de projets de construction à sa mesure. Mais au vu du manque d'opportunités dans Lausanne et environs, la SCHL a décidé d'étendre ses activités à tout le canton de Vaud.

Effectivement, la décision de s'ouvrir à l'ensemble du canton de Vaud est une décision historique, fondée sur une analyse approfondie de la situation. Et un des facteurs nouveaux qui a motivé notre décision, c'est que la Ville de Lausanne a décidé de créer une société, la Société Immobilière pour le Logement Lausannois SA (SILL), entièrement aux mains de la commune, qui va lui attribuer la plus grande partie des terrains encore disponibles à Lausanne – ne nous laissant que des miettes. Deuxièmement, il faut bien reconnaître que les possibilités de construire dans le grand Lausanne s'amenuisent d'année en année. Troisièmement, il existe des communes vaudoises où la demande en logements est très forte, comme par exemple sur l'arc lémanique, et qui cherchent à se développer. Or, le but de la SCHL est bien de mettre à disposition de la population du logement, à loyer abordable. Nous avons donc décidé d'aller à la rencontre de ces communes, pour les aider dans leurs projets de développement, que ce soit en les aidant à créer des coopératives d'habitation ou simplement en mettant à leur disposition notre expérience bien-tôt centenaire et notre force d'investissement.

Et comment procédez-vous?

Nous avons simplement pris contact avec une série de grandes communes pour leur proposer nos services et nous attendons maintenant leurs réactions – dont certaines ne se sont pas fait attendre. Comme dit plus haut, nous cherchons avant tout à nous engager dans des opérations d'une certaine ampleur, idéalement à partir d'une cinquantaine de logements – un seuil en dessous duquel il devient difficile de réaliser des opérations rentables tout en offrant du logement à loyers abordables¹, grâce à des questions d'économies d'échelle du projet. Cette notion



Le guichet d'accueil de la SCHL à Lausanne © PC2015

de logement à loyer abordable, soit à prix coûtant, est capitale: nous ne sommes pas des promoteurs immobiliers qui construisons au meilleur rendement possible pour une poignée d'actionnaires; nous construisons pour répondre à une demande réelle de logements d'une bonne partie de la population et pas pour placer de l'argent. Nous ne sommes pas des promoteurs, nous sommes des constructeurs! Et si une commune souhaite développer tout un quartier, nous pourrions tout à fait entrer en matière, notamment au vu de notre expérience positive avec la construction de l'écoquartier de Maillefer.

Et le projet de développement urbain «Métamorphose», à Lausanne, où en êtes-vous?

J'ai quelque raison d'être un peu sceptique à ce sujet. Sur un plan économique, les finances de la commune n'étant pas des plus reluisantes en ce moment, j'ai bien peur que pour couvrir les charges d'infrastructure du futur quartier, la commune ne propose des terrains en droit de superficie à des conditions difficilement conciliables avec la construction de logements à loyer abordable. Pourtant, même si l'ensemble de la procédure traîne en longueur, la SCHL est sur les rangs et constitue même, selon un préavis communal, la plus grosse coopérative considérée comme une coopérative d'habitants² à se lancer dans l'aventure!

La distinction entre coopérative d'habitation et coopérative d'habitants: essentielle ou oiseuse?

La distinction est parfaitement inepte, mais elle pose deux bonnes questions: celle de la nature de la participation des sociétaires et celle de l'action véritablement sociale de leurs réalisations. Question participation: je ne suis pas sûr que les avis partagés de tout le monde aboutissent à de meilleures décisions que la délégation, à un comité représentatif de sociétaires aux compétences éprouvées, qui prend la décision au nom de tous en assurant l'équité qui est indispensable au sein d'une coopérative. Surtout dans la situation de la SCHL, qui est toujours à l'écoute des demandes de ses membres. Question rôle social: créer une coopérative d'habitants qui n'a pas l'ambition de grandir ne sert que les vœux égoïstes et élitistes d'une poignée de personnes. Egoïstes, parce que c'est construire pour soi et pas pour les autres; élitiste, parce que seules les personnes qui peuvent se permettre d'amener 20-30 mille francs en parts sociales peuvent entrer dans le projet. L'apport social d'une grande coopérative comme la SCHL est incomparable avec celui d'une petite coopérative, même si on a un peu tendance à idéaliser les vertus participatives de ces dernières. Je vous donne un exemple, avec l'une de nos dernières réalisations en cours à Cheseaux, où nous construisons 51 appartements, dont 8 protégés:

FORSTER CUISINES SUISSES EN ACIER

forster



amann cuisines

Av. Industrielle 1

1227 Carouge

Tél. 022 756 30 20

www.amann-cuisines.ch



Intemporelles – depuis 50 ans.

www.forster-kuechen.ch

nous offrons des 3 pièces à Fr. 1500. – et des 4 pièces à Fr. 1700. – charges comprises. En voilà, du logement d'utilité publique!

Dans une interview parue dans Habitation en mars 2009³, je vous avais demandé quelle était la nature de vos relations avec la Confédération, le canton et la commune. Les rapports ont-ils évolué depuis?

Nos relations avec la commune se sont améliorées depuis (surtout quand on peut leur rendre service) et nous entretenons encore et toujours d'excellentes relations avec l'Office fédéral du logement (OFL), tout comme avec le service cantonal du logement du canton de Vaud. Il nous manque toutefois des contacts pour discuter des possibilités que le canton aurait d'aider les coopératives d'habitation au niveau des terrains dont il dispose et qui sont loin d'être mis en valeur. C'est peut-être dû au fait que les autorités cantonales ne connaissent pas bien les coopératives d'habitation et ne comprennent guère la différence de production de logement entre un institutionnel qui cherche le rendement et une coopérative d'habitation d'utilité publique qui vise le prix coûtant au niveau des loyers – 5% et plus de rendement pour les premiers, contre moins de 4% pour les coopératives, ce qui fait une différence d'environ 20% sur les loyers. Il y a également une confusion certaine entre la notion d'utilité publique, telle qu'elle est définie par le canton et qui équivaut à un droit d'exonération d'impôt, et la notion d'utilité publique, telle

qu'elle est définie par la loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (loi sur le logement; LOG), qui donne accès aux aides à la construction de logements. Je pense qu'avec une meilleure connaissance des coopératives d'habitation, il y aurait peut-être aussi plus de soutien en leur faveur de la part des députés cantonaux.

La SCHL a décidé de collaborer avec la Ville de Lausanne pour améliorer la qualité écologique des extérieurs des immeubles. C'est-à-dire?

Bon nombre de nos immeubles disposent d'aménagements extérieurs tout à fait standard, genre gazon et arbustes; mais la tendance aujourd'hui, c'est des aménagements extérieurs favorisant la biodiversité, histoire de diversifier de nouveau la faune et la flore indigènes en milieu urbain, tout en limitant la charge d'entretien⁴. On passe du gazon tondu à ras qu'il faut tondre chaque semaine, à la prairie fleurie, que l'on fauche deux ou trois fois par saison. La commune de Lausanne a lancé un programme allant dans ce sens et cherchait une société qui puisse jouer le jeu et donner l'exemple. Nous avons tout de suite été partant, d'autant plus qu'un des membres de notre comité de gestion est précisément le chef jardinier de la Ville de Lausanne. Nous menons donc actuellement un projet d'étude autant pilote que participatif avec nos locataires de Boisy, en plein centre-ville, pour déterminer comment nous pourrions transformer leurs aménagements extérieurs pour répondre à la fois aux désirs de nos locataires et aux objectifs de la Ville de Lausanne... et donner envie à d'autres propriétaires de jouer le jeu.



Image de synthèse des immeubles SCHL à Cheseaux

V-ZUG SA renforce sa présence en Suisse romande

Début mars 2015, V-ZUG SA a ouvert un nouveau centre représentatif d'exposition et de conseil à Crissier et consolide ainsi sa présence en Suisse romande.



V-ZUG SA est la seule entreprise suisse qui développe et produit des appareils ménagers pour la cuisine et la buanderie en Suisse, et ce, depuis 101 ans. V-ZUG est fortement ancrée en Suisse romande depuis des décennies et présente ses appareils haut de gamme dans des centres d'exposition et de conseil à Bienne, Epalinges et Genève. Cette concentration en centres de service – la plus forte de la branche – permet de garantir un service tout au long de la durée de vie des appareils, mais fait également de V-ZUG le plus gros employeur régional du secteur.

La présence de V-ZUG est donc renforcée par ce nouveau centre d'exposition et de conseil de 690 m² à Crissier. Les particuliers pourront s'y informer des dernières tendances en matière d'électroménager. Par exemple, la première mondiale Défroissage vapeur qui rend le repassage presque superflu ou les nombreuses possibilités de cuisiner sainement et en toute simplicité avec le Combi-Steamer. Les personnes intéressées peuvent également assister en direct à la démonstration des appareils haut de gamme, notamment lors des nombreuses démonstrations culinaires. Il est possible de réserver un rendez-vous sur Internet ou par téléphone.

A propos de V-ZUG SA

Avec sa société affiliée Gehrig Group SA et sa filiale SIBIRGroup SA, V-ZUG SA fait partie d'une entité appareils électroménagers. L'entreprise dispose de 16 centres de service en Suisse. Des locaux d'exposition se trouvent à Bâle, Bellinzona, Berne, Bienne, Coire, Crissier, Genève Cointrin, Rüfenacht/Berne, Saint-Gall et Zoug. A l'échelle mondiale, V-ZUG est présente dans ces pays et régions:

Allemagne, Australie, Belgique, Chine, France, Hong Kong, Irlande, Israël, Liban, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède et Ukraine.

A propos de Metall Zug

Le groupe Metall Zug emploie environ 3000 collaborateurs. La holding Metall Zug SA est cotée dans le Domestic Standard de SIX Swiss Exchange, Zurich (actions nominatives de série B, numéro de valeur 3982108, symbole METN). La division Appareils électroménagers est constituée par la société suisse leader V-ZUG SA, SIBIRGroup SA et Gehrig Group SA. Font également partie du groupe Metall Zug le groupe Belimed (division Infection Control) et le groupe Schleuniger (division Wire Processing).

Informations sur le centre d'exposition et de conseil de Crissier:

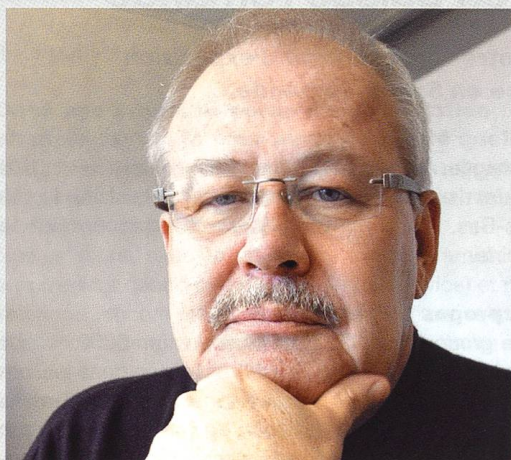
V-ZUG SA – Chemin de Lentillières 24 – 1023 Crissier –
Tél. 058 767 38 60 – crissier@vzug.ch

Heures d'ouverture:

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h
samedi de 9 h à 14 h

L'annonce préalable de votre visite nous permettra de vous recevoir dans les meilleures conditions. Vous trouverez les dates et les possibilités de réservation pour les démonstrations culinaires sur: www.vzug.ch





Bernard Virchaux est passionné de construction depuis sa plus tendre enfance. Il a tout juste trois ans quand il découvre son premier chantier, à l'ouverture duquel il hume pour la première fois l'odeur enivrante de la terre mêlée de glaise qui l'enchantera toute sa vie. Quelques années plus tard, il devient tout naturellement architecte, histoire de se retrouver sur des chantiers à sa mesure et de construire. Une activité qui convient parfaitement à un jeune homme qui avait hâte de se lancer dans la vie active.

Après avoir travaillé dans plusieurs bureaux d'architecte, il crée son propre bureau et lance une entreprise générale de construction de villas. Eh oui... Bernard Virchaux a commencé par miter un peu le territoire avant de se lancer dans des projets de construction d'immeubles locatifs d'une densité d'habitat plus respectueuse de l'environnement pour la SCHL. En 1995, il en est nommé directeur et teinte son caractère trempé de libéralisme économique d'un pragmatisme social façon Bernard Meizoz¹, alors Président de la coopérative.

Peu après son entrée en fonction, il procède à une analyse prospective établissant des prévisions jusqu'en 2010 afin de donner une orientation stratégique claire aux investissements de la coopérative. Et comme on le sait aujourd'hui, l'exercice s'est révélé très porteur, puisqu'en une vingtaine d'années, la coopérative a beaucoup construit, passablement rénové son parc immobilier et quintuplé son capital social. Une nouvelle analyse prospective prévoit cette fois de construire environ mille logements d'ici à 2020. Mais ce jour-là, Bernard Virchaux sera déjà à la retraite depuis une toute petite poignée d'années. **PC**

¹ Retrouvez Bernard Meizoz dans Habitation: www.habitation.ch/archives > Habitation 2009-1, p. 20

Fin 2014, le Conseil national a décidé de baisser l'enveloppe du Fonds de roulement de 30 à 20 millions de francs suisses, alors même que le Conseil fédéral clame haut et fort son soutien au maîtres d'ouvrage d'utilité publique. N'y a-t-il pas là une contradiction? Quelles conséquences pour les coopératives d'habitation?

Pour le moment, le Fonds de Roulement n'est pas encore épuisé et tout dépend donc du volume d'activité des coopératives, soit dans la rénovation, soit dans la construction. Mais ce qui est sûr, c'est qu'entre les belles paroles des politiciens et la réalité, il y a une grande différence. D'un côté, le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales d'adopter un nouveau crédit-cadre pour le cautionnement des emprunts de la Centrale d'émission pour la construction de logements⁵ (CCL), un crédit approuvé par le Conseil des Etats, qui doit encore être approuvé ce printemps par le Conseil national⁶, mais de l'autre, le Parlement réduit l'enveloppe du Fonds de Roulement, essentiel aux petites coopératives, qui risquent donc d'avoir encore plus de problèmes à réunir leurs fonds propres à l'avenir et donc d'obtenir des prêts hypothécaires dans les banques.

Même auprès de banques comme la Banque Alternative Suisse (BAS), qui chante à tout va sa proximité avec les coopératives d'habitation?

La problématique de la BAS, dont la SCHL est un fidèle actionnaire fondateur, c'est sa dimension. Depuis que la FINMA a augmenté le pourcentage de fonds propres imposé par rapport aux crédits hypothécaires que les banques peuvent accorder, la BAS manque de fonds propres pour financer les grands projets qui se chiffrent en dizaines de millions. La BAS n'a malheureusement pas le format pour répondre à son ambition d'aider les coopératives d'habitation et doit se contenter de financer les projets les plus modestes. Il nous est arrivé d'épuiser toute la disponibilité de crédits hypothécaires de la BAS en Suisse romande avec une seule opération!

Poids lourd des coopératives d'habitation en Suisse, la SCHL a toujours soutenu de plus petites entités. Comment?

C'est inscrit dans nos statuts, nous pouvons aussi bien leur proposer la gérance de leurs immeubles que de suivre des opérations immobilières de A à Z, comme nous venons par exemple de le faire pour la société coopérative d'habitation La Paix à Nyon, pour la construction de deux immeubles. Mais nous gérons également ce que nous appelons des sociétés filles, comme la Fondation Pro Habitat et ses 800 logements, le Logement Social Romand ou des institutions comme la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel, dont nous gérons une bonne partie des immeubles situés dans le canton de Vaud. Les portefeuilles sont très divers et représentent près de 40% de nos activités globales, mais nous ne travaillons jamais pour des privés et de préférence avec des coopératives d'habitation – même si nous sommes alors souvent confrontés à un esprit de clocher très marqué, qui ne nous simplifie pas toujours la tâche.

Ne pourrait-on pas aussi imaginer que de petites coopératives d'habitation s'allient entre elles pour réaliser ensemble un projet d'importance?

Bien sûr que ce serait possible, et nous sommes les premiers à prôner la collaboration en Suisse romande, parce qu'une petite coopérative n'a quasi aucune chance de réaliser un projet toute seule aujourd'hui, à cause du manque de fonds propres. Le problème, c'est d'arriver ensuite à équilibrer les forces, question compétences et finances, entre les coopératives de différentes tailles – et de surmonter l'esprit de clocher qui tend à paralyser tout projet. Un des écueils à ce genre de collaboration, c'est aussi l'amateurisme et la méconnaissance des moyens de soutien existants: certaines coopératives d'habitation ne savent même pas ce qu'est la CCL et à quoi elle sert, et courent après des emprunts qui leur coûtent trois fois plus cher que ce qu'elles pourraient obtenir à la CCL! Collaboration, oui, mais il faut un pilote de projet professionnel et crédible, notamment auprès des banques.

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), une chance pour les coopératives?

Je parlerais plutôt de malchance... La LAT a comme but de redéfinir les besoins en territoire et en développement urbain dans les différentes régions. Pour ce faire, les communes qui auraient besoin de se développer, donc de libérer des terrains, ont l'obligation de trouver un partenaire qui soit d'accord d'abandonner des terrains à bâtir. Il s'agit donc d'un échange entre des communes qui ont moins besoin de terrains avec des communes qui en ont grand besoin. Or, je ne connais pas beaucoup de communes qui vont sauter sur l'occasion de libérer des zones à bâtir pour les mettre en zones non à bâtir pour favoriser d'autres communes, à moins d'y gagner de l'argent, ce qui va en fait contribuer au renchérissement des prix des terrains déjà surfaits aujourd'hui – et par conséquent nuire aux coopératives d'habitation, qui sont tenues de mettre du logement à prix coûtant sur le marché. A ce premier problème vient s'ajouter encore celui de la mise en place de la LAT, qui nécessite un plan d'aménagement global du territoire par le canton, dont la lenteur d'action risque de conduire à une mise en place de la LAT dans dix ans... quand on n'aura plus besoin de logements, au vu des conditions économiques (force rédhibitoire du franc suisse) et politiques (loi du 9 février 2014 sur l'immigration), combinées à la tendance déjà actuelle d'augmentation des taux de vacances de logements dans les périphéries.

2015 est une année électorale, et certains partis politiques ne manquent pas de se profiler via leur programme en faveur du logement, parfois même d'utilité publique.

Qu'en pensez-vous?

Les belles promesses font danser les fous... La question du logement va vraisemblablement vite passer aux oubliettes par rapport aux autres problèmes économiques du moment: franc suisse fort et risque de récession avec son cortège de conséquences préoccupantes dans l'im-

médiat, dont entre autres une situation économique péjorée, augmentation du chômage, baisse de l'immigration et donc baisse du besoin en logements. On a d'ailleurs constaté au dernier trimestre 2014 une augmentation significative des logements vacants dans les régions périphériques. Au niveau fédéral, je ne connais aucun politicien qui s'engage vraiment pour le logement d'utilité publique, à part peut-être Louis Schelbert (Les Verts), qui est aussi le Président de l'association faitière coopératives d'habitation Suisse. La preuve en est que le Conseiller fédéral Schneider-Ammann affirme haut et fort que le problème du logement n'en est pas un et que les régies fédérales, comme les CFF, sont tenues de vendre leurs terrains le plus cher possible pour renflouer leurs caisses de pension au lieu d'en faire bénéficier les maîtres d'ouvrages d'utilité publique. Il n'y a malheureusement plus personne pour incarner un Monsieur Logement au niveau fédéral.

Patrick Cléménçon

¹ Idéalement un loyer maximum de Fr. 2000. – pour un 4 pièces.

² La SCHL peut effectivement être considérée comme une coopérative d'habitants, étant donné que tous les locataires sont obligatoirement sociétaires et que l'écrasante majorité des membres du conseil d'administration sont également locataires par voie statutaire.

³ Que vous pouvez relire sous: www.habitation.ch/archives > Habitation mars 2009 > pp. 8-11

⁴ Lire aussi article de Doris Sfar (OFL) p. 20

⁵ Rappelons que la CCL n'octroie pas de crédits à la construction, mais uniquement des prêts de consolidation, une fois que la construction est achevée. Voir www.egw-ccl.ch

⁶ Voir www.habitation.ch/actualites/page/2/ > «1,9 milliard pour le cautionnement en faveur de l'habitat d'utilité publique